



**SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
ELEGOET – HOLLANDE – VERGER**

Huissiers de Justice associés
51, boulevard Victor Hugo
78300 POISSY

PROCES-VERBAL DE DESCRIPTION

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX

ET LE TRENTE AOUT à compter de Quatorze Heures

A LA REQUETE DE :

La Société CREDIT LOGEMENT, Société Anonyme dont le siège social est 50, boulevard de Sébastopol 75003 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro B 302 493 275, agissant poursuites et diligences de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège.

Ayant pour avocat Maître Marion CORDIER, membre de la SELARL SILLARD CORDIER & ASSOCIES, Avocate à VERSAILLES (78000) 73 bis, rue du Maréchal Foch, inscrite au barreau de ladite ville.

AGISSANT EN VERTU :

1°/ de l'expédition revêtue de la formule exécutoire d'un jugement réputé contradictoire et en premier ressort rendu par la Deuxième Chambre du Tribunal Judiciaire de VERSAILLES en date du 14 septembre 2021, signifié par acte de la SELARL ALLIANCE JURIS, Huissiers de Justice associés à VERSAILLES (Yvelines), en date du 8 novembre 2021 et devenu définitif tel qu'il appert d'un certificat de non-appel délivré par le Greffier en Chef de la Cour d'Appel de VERSAILLES le 16 décembre 2021.

2°/ des articles R.322-1, R.322-2 et R.322-3 du Code des Procédures Civiles d'Exécution.

Et aux fins de dresser description des biens immobiliers appartenant à

biens immobiliers décrits comme suit dans le commandement de payer valant saisie signifié à l'intéressée par acte de notre Ministère en date du 27 juillet 2022, à savoir :

1^{ère} EXPEDITION

« Dans un immeuble situé 8 avenue Charles de Gaulle 78800 HOUILLES cadastré section AR n°44 lieudit « 8 avenue Charles de Gaulle » pour une contenance de 4 ares 53 centiares,

Le lot numéro HUIT (8) :

Dans le bâtiment A, au troisième étage, un PAPARTEMENT comprenant :
cuisine, séjour, salle d'eau avec WC, cellier.
et les 1.735/10000èmes) des parties communes générales.
Et les 226/1.000èmes) des parties communes du bâtiment A

JE, PASCAL ELEGOET, HUISSIER DE JUSTICE ASSOCIE, MEMBRE DE LA SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE « ELEGOET, HOLLANDE ET VERGER » TITULAIRE D'UN OFFICE D'HUISSIERS DE JUSTICE, DONT LE SIEGE EST A POISSY (YVELINES) 51, BOULEVARD VICTOR HUGO, SOUSSIGNE,

Me suis rendu ce jour à HOUILLES (Yvelines), avenue Charles de Gaulle, n° 8, où étant, à compter de quatorze heures, assisté de :

AVOVENTES

j'ai dressé le présent procès-verbal de description.

I - PREAMBULE :

Préalablement à mon déplacement de ce jour, n'ayant jamais pu rencontrer AVOVENTES auparavant lors de la signification du commandement de payer valant saisie et ne disposant pas de ses coordonnées téléphoniques, je m'étais transporté 8, avenue Charles de Gaulle à HOUILLES (78800) le 17 août 2022 à 17h30 et avais rencontré AVOVENTES ainsi déclarée au pied de l'immeuble, l'intéressée revenant de courses.

Nous étions alors convenus, d'un commun accord, d'un rendez-vous à son domicile le Vendredi 26 août 2022 à 14h00 pour la réalisation de mon procès-verbal de description, rendez-vous que je lui avais confirmé suivant courrier en date du 18 août 2022 En parallèle, j'avais adressé, le même jour, un courrier électronique à la SARL APH EXPERTISES « EX'IM 95 » afin qu'un technicien de cette société soit également présent à ce rendez-vous pour la réalisation de diagnostics.

Le Vendredi 26 août 2022, l'intéressée m'a adressé un SMS à 9h47 m'informant qu'elle ne pouvait être « disponible pour le rendez-vous de 14 heures ayant des démarches à effectuer pour des embauches » et m'a demandé de fixer un nouveau rendez-vous la semaine suivante à l'exception du 2 septembre.

Le même jour, j'ai avisé, par texto, AVOVENTES que le rendez-vous était décalé au Mardi 30 août 2022 à 14h00 et l'ai informé que je me ferais assister d'un serrurier et de deux témoins compte tenu de sa défection de dernière minute.

J'ai, en parallèle, avisé la SARL APH EXPERTISES « EX'IM 95 » de l'annulation du rendez-vous du Vendredi 26 août 2022 à 14h00 et du report de celui-ci le 30 août suivant à la même heure.

Le TRENTE AOUT DEUX MILLE VINGT DEUX, arrivé sur place à quatorze heures, je relève que se trouve à ladite adresse un immeuble comprenant trois étages.

Le numéro « 8 » est visible sur une petite plaque métallique fixée au-dessus d'une porte en aluminium galvanisé marron foncé située directement au droit d'un commerce correspondant à une boucherie à enseigne « BOUCHERIE NORKIA ».

Au droit de la porte en question, est installé un interphone à trois touches. Le nom « AVOVENTES ne figure sur aucune des trois touches de cette interphone.

Après avoir passé cette porte, j'accède à une allée dont le sol est recouvert d'une chape en béton, allée qui longe le pignon droit du bâtiment.

Cette allée débouche sur une terrasse extérieure située au pied de la façade arrière de l'immeuble, sur toute largeur de celle-ci.

Dans la continuité de cette terrasse, un terrain arboré très superficiellement engazonné, avec, en son milieu, une longue allée en béton.

Une porte en bois avec panneaux vitrés, intégrée au niveau du rez-de-chaussée de la façade arrière de l'immeuble, permet d'accéder à un escalier intérieur (parties communes) desservant les étages de celui-ci.

Arrivé au niveau du palier du deuxième étage, je relève l'existence de deux portes, à savoir une première porte située dans l'axe de l'escalier (donnant accès à l'appartement situé au deuxième étage) et une porte située à gauche qui correspond à la porte d'entrée de l'appartement propriété de AVOVENTES

AVOVENTES

Sur place, j'ai rencontré AVOVENTES ainsi déclarée à laquelle j'ai décliné mes nom et qualité, exhibé ma carte professionnelle, présenté les personnes qui m'assistaient puis rappeler l'objet de ma présence à son domicile.

L'intéressée nous a donné accès à son appartement qui se présente comme suit.

II - DESCRIPTION DU LOT DE COPROPRIETE NUMERO 8 :

Il s'agit d'un appartement situé au troisième étage dont la porte d'entrée, quant à elle, se trouve sur le palier du deuxième étage.
Cet appartement comprend une cage d'escalier, un séjour en forme de « U », une cuisine aménagée et équipée, une salle de douche avec wc et un cellier.

CAGE D'ESCALIER :

La porte d'entrée de l'appartement, située sur le palier du deuxième étage, est en bois verni en état d'usage, équipée d'une serrure centrale avec deux poignées et deux plaques de propreté.
Passé cette porte, l'on accède directement à un escalier dont les marches sont en bois verni et les contremarches recouvertes de peinture blanche.

Murs recouverts d'un genre de crépi blanc à l'état d'usage.

Au plafond, peinture blanche.

Dans cette cage d'escalier :

Une fenêtre à deux battants, double vitrage, vitrerie intacte, huisseries en bois verni.

Un petit coffret en bois verni à une porte à l'intérieur duquel se trouvent le disjoncteur et un petit tableau de fusibles.

Arrivé au sommet de cet escalier, l'on accède directement au séjour en forme de « U ».

Il est à noter qu'il règne un désordre très important à l'intérieur de cet appartement, désordre rendant difficile sa description notamment en ce qui concerne le sol de certaines pièces et en particulier du séjour.

SEJOUR :

Au sol, parquet en bois verni dont je ne peux décrire l'état compte tenu du fait que ce sol est jonché, sur une grande partie de sa surface, de papiers, documents et objets divers.

Murs recouverts de crépi blanc avec présence de poutres apparentes en bois verni.

A l'entrée du séjour, côté gauche, un garde-corps en bois vernis constitué de trois parties. L'extrémité du dernier élément de celui-ci est intégrée dans une cloison recouverte de crépi blanc, cloison qui s'arrête environ un mètre avant une poutre verticale en bois verni installée quasiment au milieu de la pièce.

Le mur situé à l'extrémité gauche du séjour (à l'opposé de la cuisine) présente des auréoles très nettement visibles.

Dans la deuxième partie du séjour, le mur situé en face des placards, mur au pied duquel une partie du sol, recouvert de parquet en bois verni, est encore visible, est recouvert de peinture totalement défraîchie, très usagée, présentant des taches et traces de reprise par endroits.

Plafonds en soupente recouverts de peinture blanche défraîchie.

Dans cette pièce :

Trois vélux, double vitrage, vitrerie intacte, huisseries en bois verni. Chaque vélux est équipé d'un store intérieur.

Trois placards en soupente (deux à deux portes et un à quatre portes) dont les portes sont recouvertes de peinture très usagée.

L'une des portes du placard en comptant quatre n'est plus à son emplacement.

Le sol de de deux des placards est recouvert de moquette, le sol du troisième étant constitué d'une chape ciment visible.

Murs intérieurs recouverts d'une couche d'apprêt.

Plafonds en soupente recouverts de peinture blanche défraîchie avec présence de poutres apparentes en bois verni.

Un convecteur électrique.

CUISINE :

La cuisine donne directement sur le séjour. Il n'existe pas de porte séparative entre ces deux pièces.

La partie du sol visible est recouverte de carrelage grands carreaux blancs en état d'usage.

Murs recouverts de crépi blanc défraîchi, sale.

Plafond en soupente recouvert de peinture blanche défraîchie.

Il s'agit d'une cuisine aménagée et équipée comprenant :

Un évier en grès gris à un bac avec égouttoir, équipé d'une robinetterie mélangeuse arrivée eau chaude-eau froide par système mitigeur.

Au droit de l'évier, une plaque de cuisson à induction « SAUTER » avec, à l'aplomb de celle-ci, une hotte aspirante « SAUTER ».

Cet évier et cette plaque de cuisson sont intégrés dans un plan de travail en stratifié gris usagé.

En retour à gauche, un second plan de travail en stratifié gris perpendiculaire au premier.

Sous ces deux plans de travail, des éléments bas de cuisine recouverts de peinture beige très usagée, fortement écaillée, à six portes pleines et cinq tiroirs.

Directement au-dessus de chacun des deux plans de travail, une crédence constituée de carreaux de carrelage jointoyés.

A l'extrémité droite du premier plan de travail (recevant l'évier et la plaque de cuisson), un muret d'une hauteur d'environ un mètre auquel est fixé un plateau rectangulaire horizontal en bois clair.

Dans cette cuisine :

Un vélux double vitrage, vitrerie intacte, huisseries en bois verni.

Sous ce vélux, un placard en soupente à trois portes recouvertes de peinture beige.

Le sol de ce placard est constitué d'une chape ciment.

Plafond en soupente recouvert d'une couche d'apprêt.

Au droit de ce placard, un emplacement ouvert dont le sol est recouvert de carrelage.

SALLE DE DOUCHE AVEC WC :

Porte d'accès en bois verni en état d'usage.

Cette porte est équipée d'une serrure avec deux poignées.

Au sol, carrelage grands carreaux moucheté gris clair à l'état d'usage mais sale.

Deux pans de murs sont totalement recouverts de carrelage sur toute hauteur.

Les deux autres murs sont recouverts d'un habillage en bois peint.

Derrière la cuvette WC, mur recouvert d'un enduit usagé.

Plafond en soupente recouvert de frissette en PVC.

Dans cette pièce :

Une vasque en émail « GALA » (dont je ne peux décrire l'état compte tenu de la présence de différents objets à l'intérieur de celle-ci) équipée d'une robinetterie mélangeuse arrivée eau chaude/eau froide par système mitigeur. Cette vasque est intégrée dans une tablette en marbre blanc et gris clair, tablette qui repose sur un meuble recouvert de peinture laquée beige.

Au-dessus, un grand miroir rectangulaire avec bandeau sans ampoule.

Derrière la porte d'accès, un miroir rectangulaire intégré dans le mur gauche de cette pièce.

Au droit du meuble vasque, le coin douche.

Coin douche :

Au sol, un bac douche en émail blanc

Murs intérieurs recouverts de carreaux de faïence blancs et gris clairs dont les joints sont noircis par endroits.

Ce coin douche est équipé d'une robinetterie mélangeuse arrivée eau chaude-eau froide par système mitigeur avec flexible de douche, douchette, barre de guidage.

Une cuvette WC émail sans lunette ni abattant, chasse d'eau par système poussoir à deux positions.

Un sèche-serviettes mural recouvert de peinture laquée blanche.

Au-dessus de ce sèche serviettes, un vélux dont les huisseries bois sont recouvertes de peinture jaune en bon état d'usage.

CELLIER :

Ce cellier est situé directement à droite dans le séjour.

L'accès à ce cellier se fait par une petite porte en bois verni équipée d'un système de fermeture par aimants.

Au sol, chape en ciment lissé recouvert de peinture grise usagée.

Un ballon d'eau chaude est fixé au pan de mur gauche de ce cellier.

me fait observer que l'électricité a été coupée dans son logement.

technicien de la Société APH EXPERTISES « EX'IM », me précise que le certificat de superficie réalisé par ses soins fait ressortir une superficie de 22,27 m² pour cet appartement correspondant au lot de copropriété numéro 8.

III – CONDITIONS D'OCCUPATION :

me déclare qu'elle occupe seule les lieux.

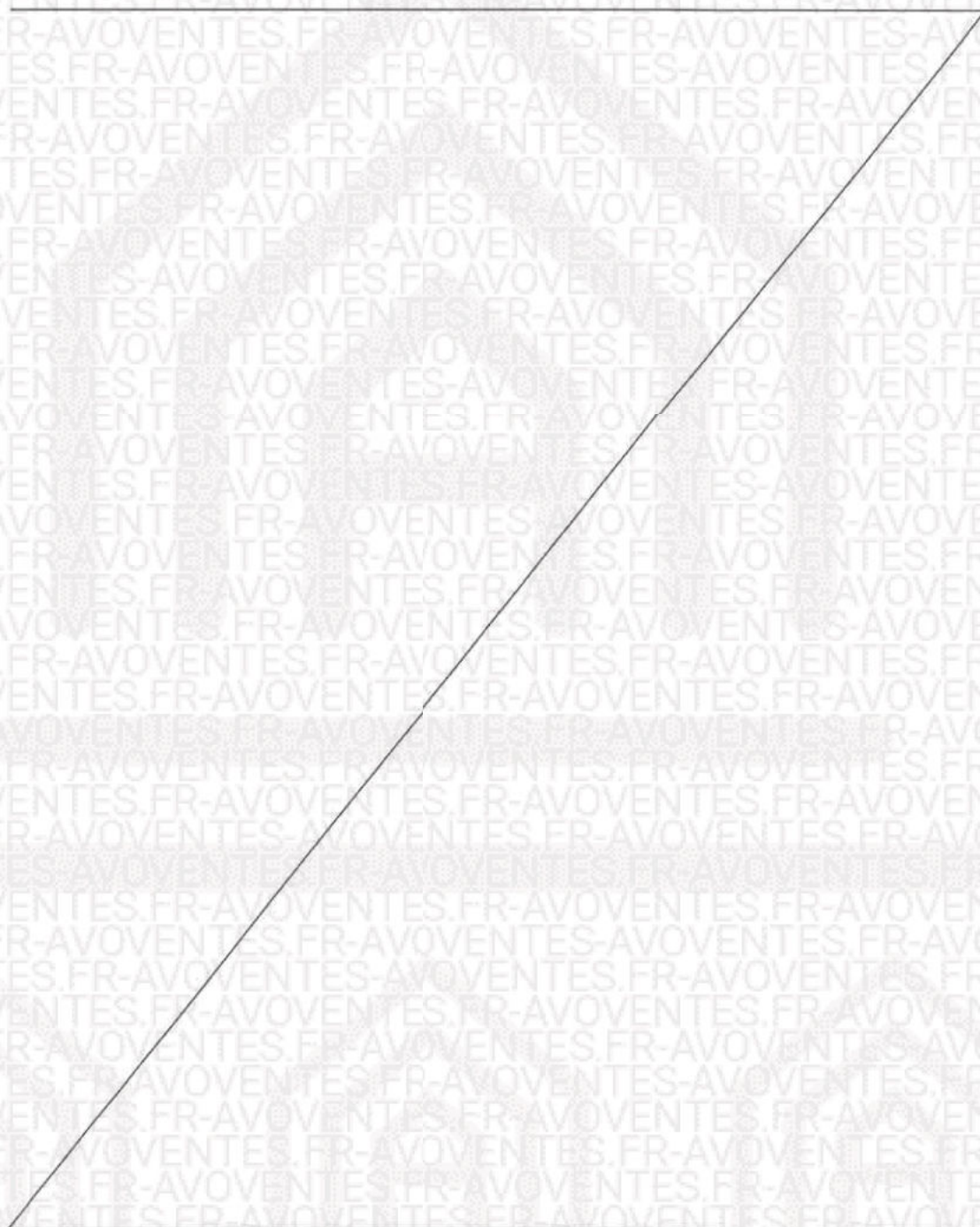
IV – SYNDIC DE COPROPRIETE :

Le syndic de copropriété est la SARL IMMO SEBA « CITYA SEBA IMMOBILIER » dont le siège social est situé 1, avenue du Maréchal Foch 78800 HOUILLES (Tél : 01.39.68.72.27).

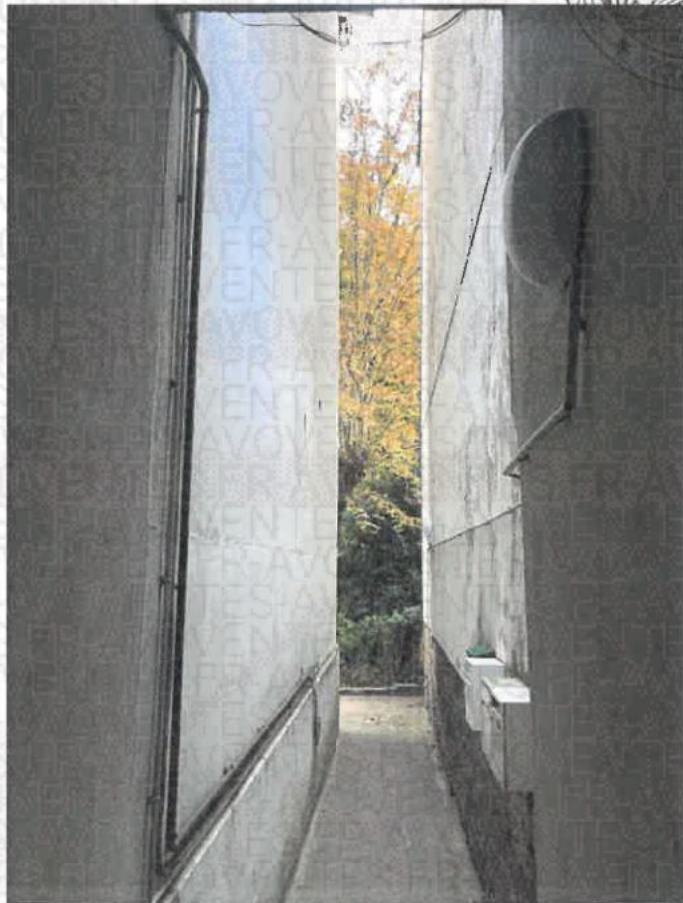
Demeureront annexés au présent procès-verbal de description :

- quarante-cinq photographes intérieures et extérieures prises par mes soins, étant précisé que les photographies intérieures ont été réalisées avec l'accord de [REDACTED]
- un plan cadastral sur lequel figure la parcelle cadastrée section AR n°44.

Mes opérations ont commencé à quatorze heures et se sont clôturées à quinze heures et vingt minutes.



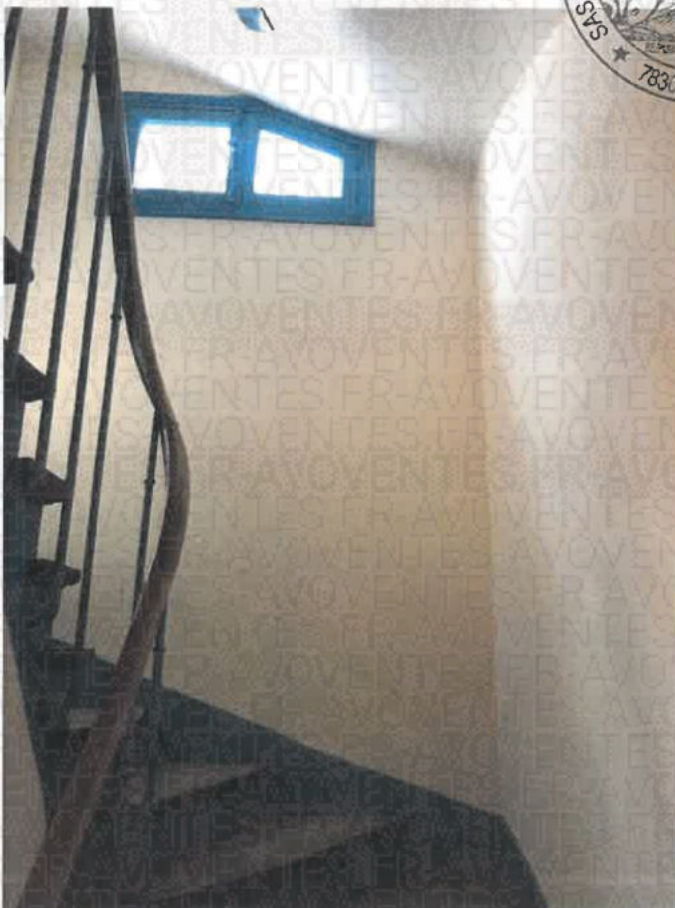


















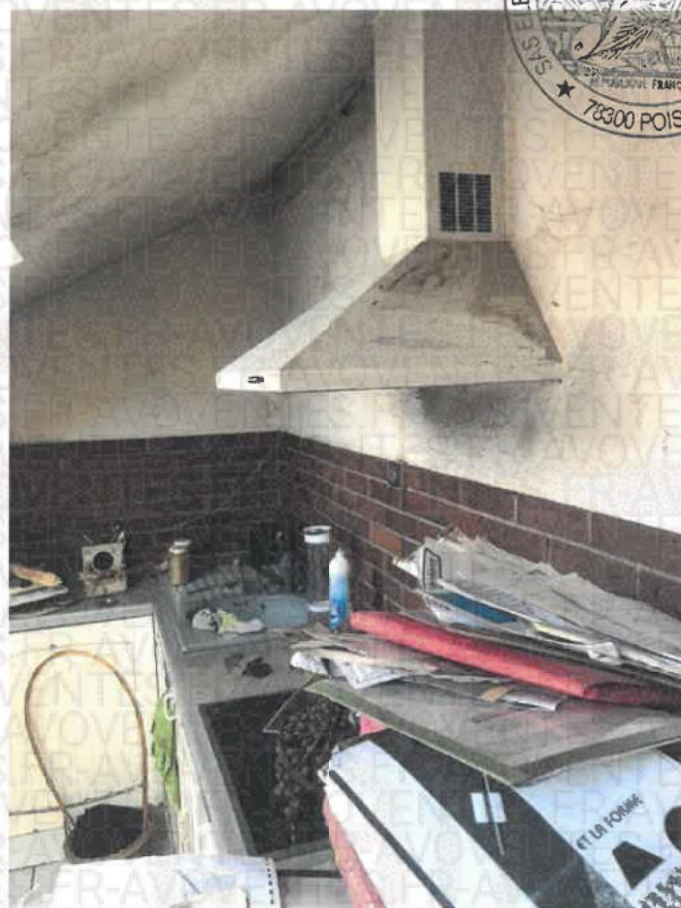




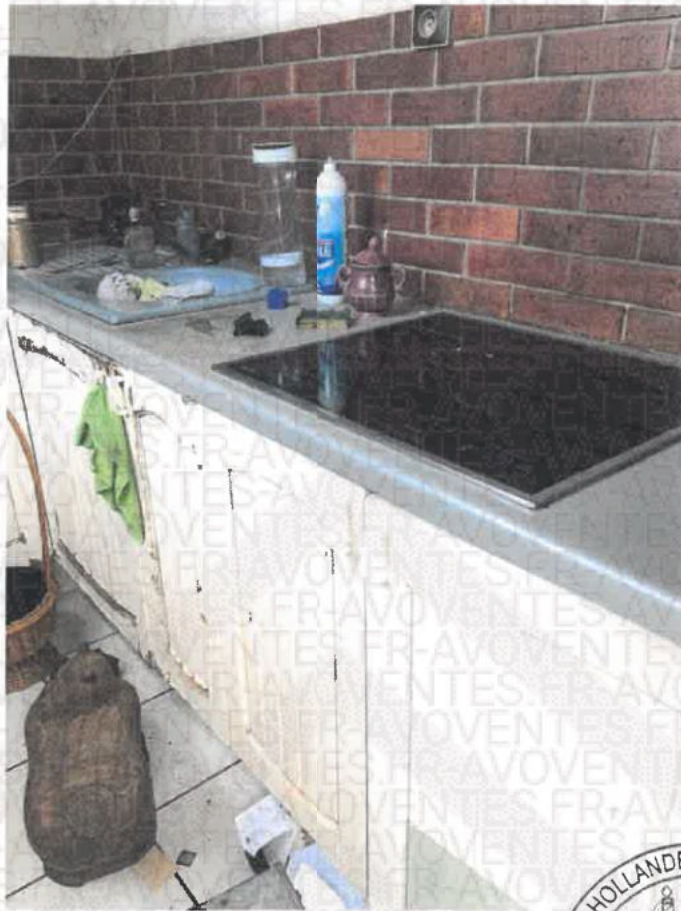






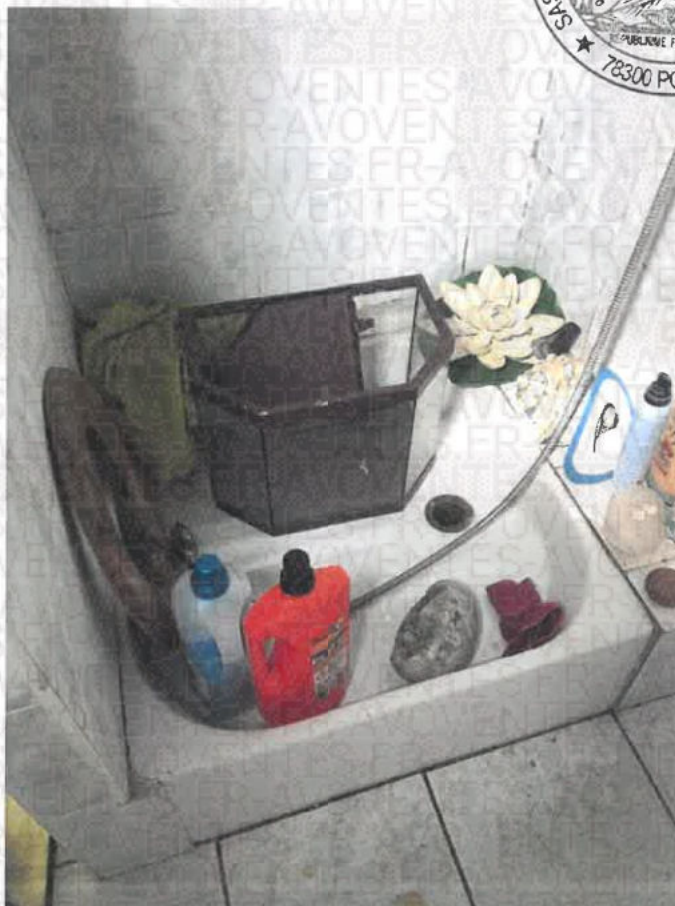










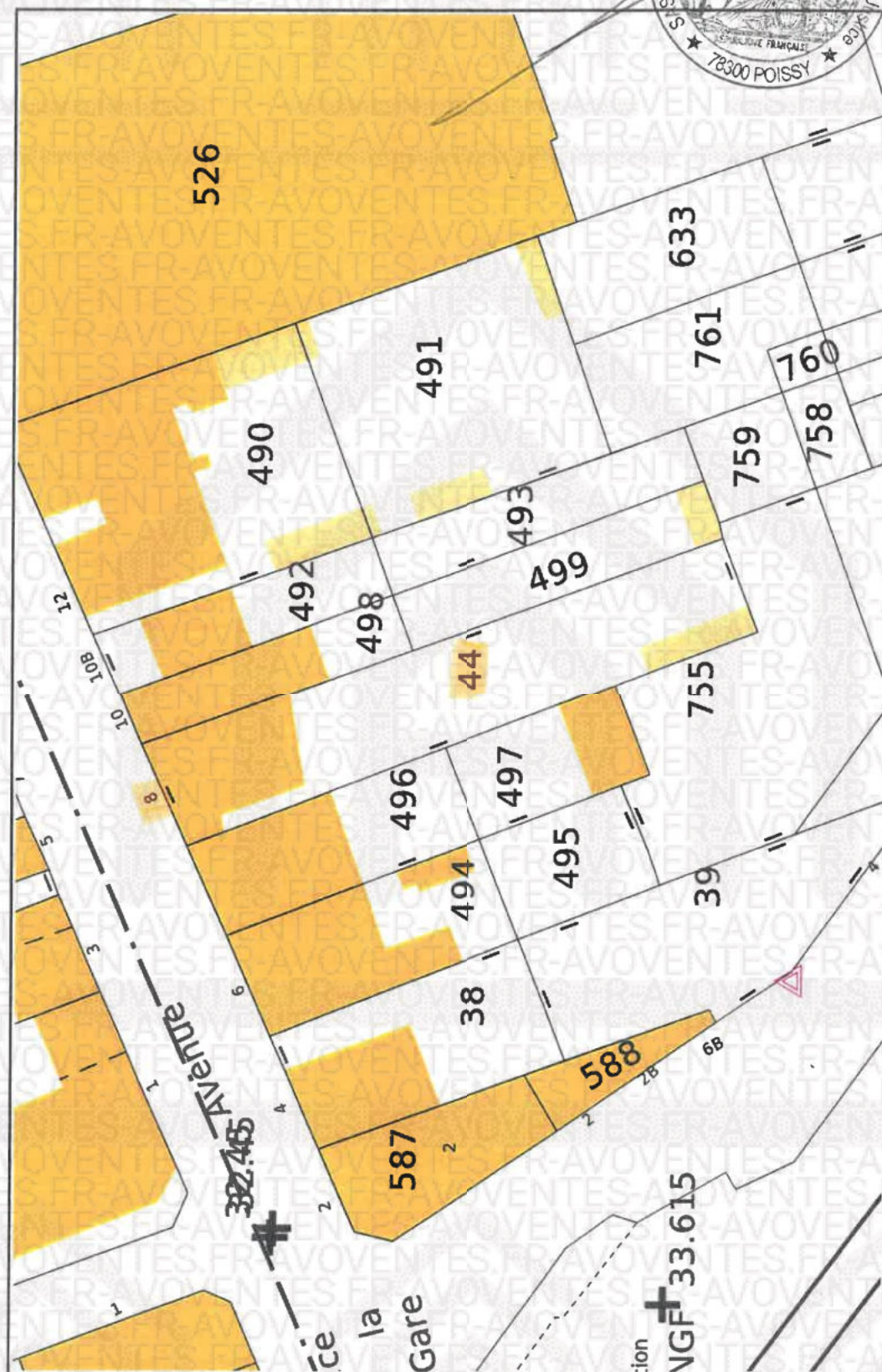








M^e Pascal, Alain, René ELEGOET
Huissier de Justice Associé



Service de la Documentation Nationale du Cadastre
82, rue du Maréchal Lyautey - 78103 Saint-Germain-en-Laye Cedex
SIRET 16000001400011

©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics

Impression non normalisée du plan cadastral

AVOVENTES

Le présent procès-verbal de description comporte *huit*-*huit* feuilles, annexes comprises.



M^e Pascal, Alain, René ELEGUET
Huissier de Justice Associé

COUT ACTE
(Décret 2016-230 du 26.02.2016)

EMOLUMENT	
Article R444-3 C Com	109,58 €
VACATION	
Article A.444-29	74,40 €
TRANSPORT	
Article A.444-48	7,67 €
	191,65 €
TVA 20,00 %	38,33 €
TTC	229,98 €